

2. A-t-on informé ce monsieur, à son arrivée à Halifax, qu'il lui serait impossible de participer à cette émission parce que le bureau de New York de l'*American Federation of Musicians* s'y opposait, et, dans le cas de l'affirmative, quelle forme ont prise ces objections, et pourquoi la Société a-t-elle permis qu'elles influencent sa décision concernant la participation d'une personne à une émission de Radio-Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Le 8 février, M. John M. Lucky, de Saskatoon, était invité à participer à l'émission de télévision *Don Messer*, et non à une série réalisée à l'occasion du centenaire.

2. Le 13 février, la *Halifax Musicians Association*, section locale 571 de l'*American Federation of Musicians*, informait Don Messer, membre de l'Association, qu'elle s'opposait à ce qu'il se produisît en compagnie de cet artiste non syndiqué. L'Association se fondait sur de la correspondance reçue de la section locale de Saskatoon de l'AFM, où cette dernière exprimait une vive opposition. Au moment où Radio-Canada a appris la chose, il était trop tard pour en prévenir M. Lucky, qui était déjà parti pour Halifax. A son arrivée, il a été informé que l'AFM n'approuverait pas qu'il se produisît avec l'orchestre Don Messer, et qu'il ne pouvait tenir le rôle d'invité d'honneur. La Société Radio-Canada est liée avec l'AFM par un contrat de portée nationale qui respecte la compétence de la Fédération sur ce point.

L'UTILISATION À UNE NOUVELLE FIN DES BUREAUX DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 2682—M. MacEwan:

1. Les bureaux de la Commission d'assurance-chômage à Amherst et à Truro (N.-É.) sont-ils prêts une fois la semaine aux fonctionnaires du Régime de pensions du Canada qui assurent le service prévu par le Régime?

2. Au bureau du Régime de pensions du Canada, à Antigonish (N.-É.), aide-t-on les requérants à remplir les demandes du nouveau supplément de revenu garanti?

3. Le gouvernement songe-t-il à employer, à temps partiel, le bureau de la Commission d'assurance-chômage, à New Glasgow, aux fins du Régime de pensions du Canada, et aussi afin d'aider ceux qui demandent le nouveau supplément de revenu garanti?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui.

2. Oui.

3. Le gouvernement songe à établir un bureau du régime de pensions du Canada à New-Glasgow. Celui-ci fonctionnerait à temps partiel et servirait également à aider les personnes qui demandent le nouveau supplément de revenu garanti.

[M. McIntosh.]

LA CRÉATION D'UN SERVICE DE BAC ENTRE PORT HOOD (N.-É.) ET L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 2685—M. McQuaid:

1. Le gouvernement a-t-il reçu une résolution, adoptée par le conseil municipal d'une localité du comté d'Inverness, et réclamant la création d'un service de bac entre Port Hood (N.-É.) et l'Île du Prince-Édouard?

2. Dans le cas de l'affirmative, est-ce que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de mettre sur pied un tel service dans un avenir rapproché?

3. Le gouvernement a-t-il déjà fait, ou se propose-t-il de faire, une étude sur les possibilités de créer un tel service de bac?

4. Si une telle étude a déjà été effectuée, quels en sont les détails et les conclusions?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. Pas pour l'instant.

3 et 4. D'après une étude de portée générale, le coût du navire et des installations terminus ainsi que les frais et les conditions du service annulent les avantages qu'on pourrait en retirer.

*LE TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ

Question n° 2686—M. Coates:

1. Quels sont les noms des personnes qui étaient membres de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité?

2. Quel était le traitement quotidien touché par a) le président, b) les autres membres de la Commission?

3. Quel a été le montant versé à chacun des membres de la Commission, et, dans chaque cas, à l'égard de combien de jours?

4. Quelle méthode a-t-on utilisée pour déterminer quelles dépenses seraient payées a) dans le cas du président, b) dans le cas des autres membres de la Commission?

5. Si l'on a payé les frais réels de transport aux membres de la Commission en plus d'une indemnité quotidienne de subsistance, quel a été le montant de l'indemnité quotidienne de subsistance versée, a) au président, b) aux autres membres de la Commission?

6. Quel a été le montant total des dépenses, autres que celles de transport, qui ont été payées dans le cas de chacun des membres de la Commission, et, dans chaque cas, à l'égard de combien de journées?

7. Compte tenu du nombre des jours à l'égard desquels les dépenses étaient payées, quel aurait été le montant total de dépenses autres que pour le transport, qui aurait été versé à chacun des membres de la Commission si chacun avait été limité à une indemnité de subsistance quotidienne de \$25 au maximum?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est assez longue et renferme beaucoup de chiffres. Je demande donc à la Chambre la permission de consigner cette réponse au *hansard* comme si elle avait été lue.